



Déclarations et Discours

N° 79/2

LE CANADA ET LE CARICOM

Déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Don Jamieson, à l'occasion de la signature de l'accord de coopération commerciale et économique entre le Canada et le CARICOM (Kingston, Jamaïque, 20 janvier 1979)

La signature de cet Accord est une autre étape marquante dans l'évolution des rapports qui unissent le Canada aux 12 États membres du CARICOM. C'est là une initiative historique puisque l'Accord renouvelle un précédent dans nos relations respectives avec le reste du monde, précédent établi il y a plus d'un siècle alors que la "Province du Canada" cherchait à négocier un tarif préférentiel avec ce que l'on appelait les "Indes occidentales". L'honorable George Foster, alors ministre dans le premier cabinet du gouvernement canadien tel que nous le connaissons aujourd'hui, visitait peu après la région des Antilles. Il s'agissait du premier contact intergouvernemental direct visant à promouvoir les échanges économiques entre nos États respectifs. Nos relations économiques se sont depuis élargies et intensifiées en dépit de certains événements extérieurs qui les ont parfois rendues difficiles.

Dans cette perspective historique, la signature de l'Accord de coopération commerciale et économique entre le Canada et le CARICOM aujourd'hui est une expérience émouvante et stimulante pour moi, Canadien, tout comme elle l'est certainement pour mes collègues du CARICOM chargés des relations extérieures de leur pays. Cet Accord, conclu entre une association volontaire d'États des Antilles du Commonwealth et un Canada indépendant, remplace l'Accord de 1925 qui régissait nos relations depuis plus d'un demi-siècle. Mais les temps ont changé; elle est depuis longtemps révolue l'époque des voiliers où l'on troquait le bois d'oeuvre et le poisson du Canada — venant en bonne partie de ma province natale de Terre-Neuve — contre le rhum et la mélasse des Antilles du Commonwealth. Les 50 années d'application de l'Accord précédent nous ont bien servis: des liens commerciaux solides et diversifiés se sont formés; les modes de transport se sont grandement développés; les déplacements de personnes se sont intensifiés; et, en dépit de la guerre mondiale et d'autres tensions internationales, nous continuons non seulement à partager une langue et un patrimoine dont nous avons tous hérité, mais aussi à ériger notre avenir sur leur richesse.

Jusqu'à un certain point, ce que nous signons aujourd'hui n'est qu'un cadre nouveau et actualisé appelé à structurer un ensemble productif d'échanges déjà existants. Mais même si les objectifs commerciaux prévus par le nouvel Accord appartiennent déjà en bonne partie au domaine des réalisations, l'Accord se veut essentiellement prospectif. Il attache une grande importance à l'exploitation de riches possibilités réelles de coopération industrielle, technique et financière entre nous et reflète en cela le besoin qu'ont nos États de redéfinir leurs relations en fonction d'une conjoncture économique internationale en pleine évolution.
